



## BRP MODIFIE SA FACILITÉ À TERME ET EN AUGMENTE LE MONTANT

Octobre 10, 2017

**Valcourt (Québec), le 10 octobre 2017** – BRP (TSX : DOO) a annoncé aujourd'hui qu'elle a apporté certaines modifications à la convention régissant sa facilité de crédit existante libellée en dollars américains.

Les modifications comprennent la réduction du taux d'intérêt de 50 points de base pour le faire passer à 250 points de base au-delà du TIOL, ainsi que la réduction du TIOL plancher pour le faire passer à 0 point de base. Les modifications prévoient aussi une augmentation de 100 millions de dollars américains de la facilité à terme qui porte son encours total à 793 millions de dollars américains en date d'aujourd'hui.

Le produit des 100 millions de dollars américains supplémentaires devrait être affecté aux fins générales de l'entreprise. La date d'échéance de la facilité à terme demeure le 30 juin 2023.

### À propos de BRP

BRP (TSX : DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules Can-Am hors route et Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de 4,2 milliards de dollars canadiens provenant de ventes dans plus de 100 pays, BRP emploie environ 8 700 personnes à travers le monde.

[www.brp.com](http://www.brp.com)  
[@BRPnouvelles](https://twitter.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

### MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Certains énoncés figurant dans le présent communiqué, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de BRP ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. De plus amples détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs sont communiqués dans la notice annuelle de BRP datée du 23 mars 2017.*

-30-

#### Pour les médias :

Valérie Bridger  
Conseillère principale, Communications de l'entreprise  
Tél. : 450 532-5107  
[valerie.bridger@brp.com](mailto:valerie.bridger@brp.com)

#### Pour les investisseurs :

Philippe Deschênes  
Analyste financier  
Tél. : 450 532-6462  
[philippe.deschenes@brp.com](mailto:philippe.deschenes@brp.com)